



**Coronavirus Covid-19 : Soutien aux entreprises et aux salariés**  
**Mise à jour des mesures : 05/05/2021**

**Mise en place de l'aide sur stocks**  
**Suite au communiqué de presse du gouvernement du 4 mai 2021**

***En attente de publication du décret***

***Des précisions sont annoncées dans l'attente de la publication du décret.***

Le ministère de l'Economie, des finances et de la relance annonce que l'aide mise en place pour soutenir les professionnels affectés par la problématique des stocks saisonniers sera **versée dès le 25 mai 2021**.

Cette aide concernera les **commerçants de l'habillement, de la chaussure, du sport, de la maroquinerie et des articles de voyage** et représente **80 % du montant de l'aide perçue par ces entreprises au titre du fonds de solidarité du mois de novembre 2020**.

**L'aide est versée automatiquement**, sans que les professionnels ne soient dans l'obligation de remplir un formulaire.